reçut le grade de colonel à l'âge de dix-huit ans. Il assista au siége de Hérat, et rendit de grands services à son souverain, qui l'en récompensa par des distinctions flatteuses, le nomma général, puis son aide de camp, et le chargea ensuite des services relatifs à la garde et à l'administration de la maison impériale. En 1858, le schah de Perse se proposant d'avoir un représentant près les cours des Tuileries et de Saint-James, choisit Ali Khan pour remplir ce poste important, qu'il occupe aujourd'hui (avril 1864). A la légation se rattache un groupe de quarante-deux jeunes Persans envoyés en France sous la tutelle paternelle de leur ambassadeur, pour s'y vouer à l'étude des sciences, arts et métiers. L'école persane de Paris fait concevoir les plus belles espérances.

ALI-MOEZZIN, capitan-pacha (amiral), sous le règne de Sélim II, et marin distingué, enleva aux Vénitiens l'île de Chypre, et commandait la flotte ottomane à la bataille de Lépante (1571), où il fut vaincu et tué après une des luttes les plus sanglantes dont les annales maritimes aient gardé le souvenir.

ALI-PACHA (Tépélini), surnommé *Arslan* (le lion), pacha de Janina, né vers 1741 à Tébélen (Albanie), mort en 1822. Ce personnage, si fameux naguère par ses crimes et la domination sanglante qu'il exerça en Grèce, est resté, dans une sphère secondaire, le type de ces ambitieux chez lesquels il semble que la voix de la conscience ait été étouffée dès le berceau; la personnification de ce despotisme oriental, dont le caractère le plus saillant est un insolent mépris pour la vie humaine. Doué de qualités énergiques, dont le soin de ses intérêts faisait taire parfois les emportements, mais que ne tempérait jamais une inspiration montée du cœur, c'est par la ruse, la dissimulation, la trahison, l'assassinat, joints à une rare intrépidité et à une constance invincible, qu'il parvint à élever le brillant, mais éphémère édifice de sa fortune. Il n'avait que treize ans quand il perdit son père, que des vicissitudes avaient fait déchoir du rang que sa famille occupait autrefois dans le pays. Livré à lui-même et aux conseils d'une mère plus capable de déchaîner que de calmer cette nature fougueuse, Ali débuta par le brigandage, se livra à des excursions où il déploya un courage à toute épreuve, et acquit ainsi des richesses qui jetèrent les fondements de son influence et de sa réputation. Après avoir obtenu la main de la fille d'un bey du pays, il s'empara de Tébélen, d'où sa famille avait été chassée, et de plusieurs autres villes du voisinage. Quelques services militaires qu'il rendit à la Turquie, à la tête d'un corps d'Albanais, dans la guerre de cette puissance contre les Russes, lui valurent le titre de pacha à deux queues, et les fonctions de gouverneur de Tricala, en Thessalie. En 1788, il réussit, à force de crimes et d'intrigues, à se faire conférer le pachalik de Janina, but secret de son ambition. Peu à peu il étendit le cercle de sa puissance, et finit par soumettre toute l'Albanie, mettant à mort ou bannissant, à chacune de ses conquêtes, les habitants chrétiens ou musulmans qui lui portaient ombrage, ou dont son insatiable cupidité convoitait les richesses; car, dès que ses intérêts étaient en jeu, il devenait sourd à la sympathie que créent les liens religieux. Du reste, il était à cet égard d'une grande tolérance, ou plutôt d'une indifférence absolue. Zélé musulman avec ses coreligionnaires, il révérait Moïse avec les juifs, et buvait, avec les chrétiens, *à la santé de la bonne Vierge*. A plusieurs reprises il avait attaqué les Souliotes, nation chrétienne qui résistait depuis un siècle aux armes ottomanes, et il n'avait essuyé que des échecs; mais la trahison fit ce que n'avait pu la force, et il réussit enfin à exterminer ce peuple belliqueux. Après la chute de la république de Venise, en 1797, les troupes françaises occupèrent Corfou et les autres îles du golfe Adriatique. Inquiet d'un si puissant voisinage, l'astucieux Ali sut le faire tourner habilement à son profit en recherchant l'alliance de la France, qu'il servit ou trahit au gré de ses intérêts pendant plus de quinze ans, sans que Napoléon, qui avait depuis longtemps deviné ses relations secrètes avec l'Angleterre, trouvât l'occasion de châtier ses perfidies. Nommé, en 1803, commandant général de la Roumélie, Ali ne fit servir cet accroissement d'autorité qu'à multiplier ses exactions et à dévoiler de plus en plus ses projets d'indépendance. En 1814, les Anglais lui livrèrent Parga, dont il avait inutilement essayé plusieurs fois de s'emparer. Ils n'ignoraient pas, néanmoins, le sort qui attendait cette malheureuse ville chrétienne, dont on connaît l'héroïque résistance, et dont les habitants s'expatrièrent après avoir livré aux flammes les restes de leurs ancêtres. Cependant, depuis longtemps déjà, la cour de Constantinople supportait avec impatience la hauteur et les dédains trop peu dissimulés de ce sujet redoutable, qui résistait à toutes ses injonctions et attaquait, pour les dépouiller, ses serviteurs les plus dévoués. De plus, des ennemis puissants, qu'offusquait l'éclat de sa fortune, travaillaient sourdement à sa ruine, et il reçut enfin l'ordre de se présenter dans le délai de quarante jours à Constantinople, *au seuil doré de la porte de félicité*, pour se justifier. Ali connaissait ce langage, et il était homme à dire, avec une résolution aussi audacieuse qu'Acomat :

> Je ne me pique pas du scrupule insensé
> De bénir mon trépas quand ils l'ont prononcé.

Il se prépara donc à une résistance désespérée. Une armée tout entière, sous le commandement de son plus mortel ennemi, vint, au commencement de 1821, l'assiéger dans Janina. Pendant dix-huit mois, néanmoins, il y brava tous les efforts d'un homme en qui la haine doublait la puissance d'action. Mais dans le courant de 1822, Kourchid-Pacha arriva au camp pour y prendre la direction du siége; il le pressa avec une vigueur et une intelligence qui réduisirent bientôt Ali à la dernière extrémité. Celui-ci brûle alors la ville et se retire dans la forteresse, n'ayant plus avec lui qu'une centaine d'hommes déterminés, et menaçant de tout faire sauter plutôt que de se rendre. Kourchid recourut à la ruse, car il voulait le prendre vivant et s'emparer des trésors immenses que lui attribuait la renommée; il lui envoya quelques-uns de ses officiers pour l'engager à se soumettre. Ali les fit descendre avec lui dans une caverne où il leur montra ses richesses placées sur 2,000 barils de poudre, et, auprès, un de ses séides, appelé Sélim, tenant à la main une mèche toujours allumée. Ali dit alors aux officiers qu'il ne livrerait la forteresse qu'après avoir reçu son pardon scellé de la main même du sultan. Kourchid le berça habilement de cet espoir, et l'amena ainsi à se rendre à une entrevue où il lui annonça que le pardon était arrivé. En même temps, il lui demanda un ordre qui enjoignît à Sélim d'éteindre la mèche fatale. A ces dernières paroles, Ali ouvrit les yeux; mais il était trop tard. Espérant sauver du moins sa vie, il tira de son sein un signe particulier qu'il remit à Kourchid. Dès qu'on eut présenté ce talisman à Sélim, il se prosterna, éteignit la mèche, et tomba aussitôt frappé d'un coup de poignard. Ali apprit alors que sa dernière heure était venue. Se voyant pris dans le piége que lui-même avait tendu tant de fois à ses ennemis, le vieux lion bondit de colère, et, saisissant ses armes : « Vous qui violez si lâchement vos serments, s'écria-t-il, croyez-vous prendre Ali comme une femme? » En même temps il renverse mort un des officiers de Kourchid et en blesse un second. Mais de tous côtés on tire sur lui, et il tombe enfin criblé de coups, après avoir toutefois vendu chèrement sa vie. On lui coupa la tête, qui fut parfumée et envoyée aussitôt à Constantinople. Sur tout le chemin, le messager montrait ce trophée sanglant aux populations qui se pressaient avidement pour contempler les traits du terrible pacha, et, à Constantinople, cette tête resta exposée pendant plusieurs jours aux portes du sérail, comme celles des plus vils criminels.

Ainsi mourut ce personnage célèbre, sur lequel la vérité historique n'a pu encore se faire jour d'une manière certaine; car les voyageurs et les écrivains l'ont présenté sous les aspects les plus contradictoires, suivant leurs préjugés, leurs passions, leur nationalité, et sans tenir assez de compte, peut-être, des habitudes gouvernementales de l'Orient. Les Français l'ont peint sous les couleurs les plus noires, tandis que certains historiens anglais en ont fait presque un grand homme. Peut-être la vérité se cache-t-elle entre ces deux extrêmes.

ALIAMET (Jacques), graveur, né à Abbeville en 1728, mort à Paris en 1788. Disciple de Lebas, il perfectionna beaucoup la gravure à la pointe sèche. Ses estampes d'après Berghem, Wouwermans, Vernet, sont particulièrement estimées. Il savait conserver habilement l'harmonie des teintes, et blâmait les graveurs qui *poussent au noir;* il les comparait aux acteurs qui ne savent faire que des grimaces pour plaire à la populace. Ses planches sur les *Batailles des Chinois contre les Tatars* jouissent d'une grande estime parmi les connaisseurs.— Son frère FRANÇOIS-GERMAIN, né à Abbeville en 1734, mort en 1790, a exécuté des gravures sur l'histoire d'Angleterre.

ALIAS (a-li-âss), adv. lat. qui signifie *autrement*, et qu'on emploie souvent pour marquer une variante dans une phrase, dans un texte : *François Lebrun*, ALIAS *Joseph Lebrun, naquit à...* c'est-à-dire François Lebrun, *selon d'autres*, Joseph Lebrun, naquit à...

ALIBANIES s. f. pl. (a-li-ba-nî). Sorte de toile de coton des Indes orientales.

ALIBAUD (Louis), régicide, né à Nîmes en 1810, mort à Paris en 1836, reçut quelque instruction, remplit d'abord l'emploi de copiste dans sa ville natale, entra dans la marine comme novice, puis, en 1829, dans un régiment de ligne, où il parvint au grade de fourrier. Ayant quitté le service en 1834, il se retira dans sa famille, qui tenait alors une auberge à Perpignan, prit part, en 1835, aux mouvements révolutionnaires qui agitaient la Catalogne, et vint à Paris, l'année suivante, dans le dessein d'assassiner Louis-Philippe, qui lui inspirait, a-t-il dit lui-même, une haine profonde depuis l'affaire du cloître Saint-Méry, en 1832. Il passa plusieurs mois dans la capitale dans un état de dénûment complet, épiant le roi pour le frapper. Enfin, le 25 juin 1836, à six heures et demie du soir, au moment où ce prince, se rendant à Neuilly, quittait les Tuileries et tournait le guichet du Pont-Royal, il reçut un coup de fusil-canne, dont la bourre resta dans ses cheveux. Alibaud, auteur de l'attentat, fut conduit à la Conciergerie, dans le cachot qu'avait occupé Fieschi. Il n'avait pas de complice; il résulta de l'instruction qu'il n'appartenait à aucune société secrète. Son procès fut instruit avec une rapidité inaccoutumée : les débats ne durèrent que deux jours, 8-9 juillet. Son fanatisme républicain, l'inflexibilité de son caractère, unis à une physionomie douce, à des manières polies, furent un objet d'étonnement pour ses juges. Refusant de se défendre, il ne prit un avocat et ne fit entendre des témoins que pour la défense de sa vie privée, qu'attaquait le ministère public. Après le plaidoyer de son défenseur, M. Ch. Ledru, il prit la parole; mais, comme il osait faire l'apologie du régicide, le président lui imposa silence. On le condamna à la peine des parricides. Son exécution eut lieu le 11 juillet, à 5 heures du matin.

ALIBERT (Jean-Louis), médecin de Louis XVIII et de Charles X, né à Villefranche (Aveyron) en 1766, mort à Paris en 1837. Professeur à la faculté, médecin en chef de Saint-Louis, il s'occupa surtout des maladies de la peau et jouit d'une vogue très-brillante; mais les ouvrages qu'il a laissés sur ce genre de maladies ont aujourd'hui moins d'autorité; le principal est le *Traité complet des maladies de la peau*. Il a donné aussi une *Physiologie des passions.*

ALIBERTIE s f. (a-li-bèr-tî — de *Alibert*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, dont la seule espèce est un arbrisseau originaire de la Guyane, où on le connaît sous le nom de *goyave noire*.

ALIBI s. m. (a-li-bi — mot lat. qui signif. *ailleurs*). Présence d'une personne dans un lieu autre que celui où on la supposait être au moment même où un fait déterminé se produisait en ce dernier lieu : *Prouver son* ALIBI. *Invoquer un* ALIBI. *Se justifier par un* ALIBI. *L'*ALIBI *est un moyen de défense que l'on invoque fréquemment en justice. De tous les faits justificatifs, l'*ALIBI *est sans contredit le plus péremptoire.* (Courtin.) *Sûr désormais qu'il y avait un témoin pour prouver son* ALIBI, *il redescendit l'escalier et se retrouva bientôt dans la rue.* (Alex. Dum.) *L'*ALIBI *est prouvé; Jules revient absous de l'accusation portée contre lui.* (Th. Gaut.) ‖ Pl. des ALIBI.

— Fig. : *La femme faisait semblant de dormir; le duc approcha avec précaution, et observa en silence le paisible* ALIBI *de sa duchesse.* (G. Sand.) *Danton chercha dans un second mariage une sorte d'*ALIBI *aux affaires politiques.* (Michelet.)

ALIBIFORAIN s. m. (a-li-bi-fo-rain — du lat. *alibi*, ailleurs, et du fr. *forain*, étranger. Mot formé par rédondance). Echappatoire, défaite, fausse excuse, propos sans rapport avec la chose en question : *Répondre par un* ALIBIFORAIN. *N'avoir à la bouche que des* ALIBIFORAINS. *Il ne m'a donné que des* ALIBIFORAINS. (Acad.) ‖ Fam. et peu usité.

ALIBILE adj. (a-li-bi-le — du lat. *alibilis;* formé de *alere*, nourrir). Physiol. Qui est propre à la nutrition; se dit de la portion du chyme destinée à notre nutrition, celle qui se convertit en notre substance.

ALIBILITÉ s. f. (a-li-bi-li-té — rad. *alibile*). Qualité d'un aliment qui renferme plus ou moins de substance alibile : *C'est la gastronomie qui, mesurant les divers degrés d'*ALIBILITÉ *des substances, distingue celles qui doivent faire la base de nos repas.* (Brill.-Sav.)

ALIBON s. m. (a-li-bon). Bot. V. ALIBUM.

ALIBORON s. m. (a-li-bo-ron — étym. douteuse. Suivant une anecdote plaisante, rapportée par Huet, ce nom aurait été donné ironiquement à un avocat qui, plaidant en latin, et voulant dire que sa partie adverse n'était pas recevable dans les alibi qu'elle invoquait, s'écria : *Nulla ratio habenda est istorum* aliborum. Cette forme vicieuse, *aliborum*, est en effet celle que l'on retrouve dans la langue du moyen âge. D'autres, avec moins d'imagination, le tirent de toutes pièces du subst. arabe *alborân*, qui signif. *âne*. D'autres, enfin, le font venir de l'esp. *ale*, va, marche, et *bourro*, âne). Homme ignorant, ridicule, stupide : *C'est un maître* ALIBORON. (Acad.) *Que diable, dist Panurge, veult prétendre ce maistre* ALIBORON? (Rabel.) *Et vous, maître* ALIBORON, *dit Freron...*(Volt.) *L'illustre Clairon aurait dû mépriser l'insulte de maître* ALIBORON-*Fréron*. (Grimm.) ‖ La Fontaine s'en est servi pour désigner l'âne :

> Pour un âne enlevé deux voleurs se battaient :
> L'un voulait le garder, l'autre le voulait vendre.
> Tandis que coups de poings trottaient,
> Et que nos champions songeaient à se défendre,
> Arrive un troisième larron
> Qui saisit maître *aliboron*. LA FONTAINE.

ALIBOUFIER s. m. (a-li-bou-fi-é). Bot. Genre de plantes de la famille des styracées.

— **Encycl.** Les *aliboufiers* sont des arbres ou des arbrisseaux, la plupart exotiques, à feuilles simples, alternes, sans stipules, à fleurs hermaphrodites, blanches ou jaunes, isolées ou disposées en grappes, à fruits globuleux drupacés ou secs. On en compte environ quarante-cinq espèces, disséminées dans presque toutes les régions du globe. Les trois principales sont : 1° l'aliboufier d'Europe (*styrax officinale* des botanistes), qui croît dans les bois et sur les rochers maritimes de presque toute la région méditerranéenne. C'est un grand arbrisseau, qui ressemble assez au cognassier par ses feuilles, et à l'oranger par ses fleurs. Les incisions faites à son écorce laissent écouler une substance résineuse, qui est le *styrax solide* ou le *storax calamite* du commerce. 2° L'aliboufier benjoin (*styrax benzoe*), originaire de Sumatra, qui a été introduit au Brésil et à l'île de la Réunion. Il fournit le *benjoin*, usité en médecine et en parfumerie, et qui sert à faire le cosmétique appelé *lait virginal*. 3° L'*aliboufier d'Amérique* et l'*aliboufier glabre*, qui sont de charmants arbustes, cultivés dans les jardins d'agrément.

ALIBUM ou **ALIBON** s. m. (a-li-bomm — anagr. de *liabum*, sorte d'herbe). Bot. Genre de la famille des composées, et dont la seule espèce est une plante herbacée, qui croît dans les régions australes de l'Amérique.

ALICA s. f. (a-li-ka — du lat. *alica*, orge, épeautre). Espèce d'orge avec laquelle les Romains préparaient une boisson qu'ils appelaient également *alica*, et un aliment auquel Hippocrate attribue des propriétés toniques et astringentes.

ALICAIRE s. f. (a-li-kè-re — rad. *alica*). Antiq. rom. Nom donné, chez les Romains, aux femmes publiques de la Campanie. Il y avait à Rome même des alicaires, courtisanes de bas étage qui se rassemblaient aux environs des moulins et des boulangeries, pour se prostituer aux esclaves employés dans ces établissements. Un peu d'*alica* composait leur salaire; de là leur nom.

ALICANTE, ville forte d'Espagne et port sur la Méditerranée, à 375 kil. S.-S.-E. de Madrid, située dans la prov. de Valence; excellents vins; 20,000 hab.

— La prov. d'Alicante a été formée de la partie méridionale de l'ancien royaume de Valence et d'une partie de celui de Murcie.

ALICANTE s. m. (a-li-kan-te). Nom donné à un vin de liqueur que produit le territoire d'Alicante : *Une bouteille d'*ALICANTE. *Je prendrai un verre d'*ALICANTE, *puisque vous le voulez bien; c'est mon vin de prédilection.* (Alex. Dum.) *Le comte ordonna à Baptistin de poser le plateau à la portée de la main de son hôte, qui commença par goûter l'*ALICANTE *du bout des lèvres.* (Alex. Dum.)

ALICATA, ville forte de Sicile, port sur la Méditerranée; 14,500 hab.

ALICATE s. f. (a-li-ka-te). Techn. Sorte de pince dont se servent les émailleurs à la lampe.

ALICETTE s. f. (a-li-sè-te). Sorte de poignard, de couteau à gaîne.

ALICHON s. m. (a-li-chon — du lat. *ala*, aile). Nom donné aux petites planchettes de bois qui garnissent la roue d'un moulin, et sur lesquelles tombe l'eau qui imprime le mouvement. ‖ On dit aussi ALUCHON, AILERON et AUBE.

ALICUA, source saline, à 16 kil. de Cadix, dans la prov. de Grenade. Ses eaux sont ordonnées contre les rhumatismes et les affections cutanées.

ALICTÈRE s. f. (a-li-ktè-re). Bot. Genre de plantes de la famille des sterculiacées, renfermant un petit nombre d'espèces qui habitent pour la plupart l'Amérique équatoriale.

ALICULA s. f. (a-li-ku-la). Antiq. rom. Manteau court ressemblant pour la forme à une chlamyde, et que les Romains des classes inférieures portaient attaché devant par une agrafe.

ALICULAIRE s. f. (a-li-ku-lè-re — du lat. *alicula*, espèce de manteau court). Bot. Genre de la famille des hépatiques, formé aux dépens des jungermannes.

ALIDADE s. f. (a-li-da-de — de l'art. arab. *al*, *idad*, computation). Règle mobile, de bois ou de métal, portant à chaque extrémité une pinnule ou plaque percée d'une fente à son milieu.

— **Encycl.** L'*alidade* sert à tracer, sur un instrument appelé *planchette*, les lignes déterminant la direction des objets visés à travers les pinnules. — Le graphomètre et les instruments de géométrie et d'astronomie qui servent à prendre la mesure des angles présentent une *alidade* munie de deux pinnules, établie à pivot au centre d'un cercle ou d'un demi-cercle divisé en degrés et pouvant tourner autour de ce centre. Dans les instruments de précision, on préfère les lunettes aux *alidades*, pour pointer au loin avec plus de facilité et mettre plus de justesse dans les observations.—Chez les horlogers, l'*alidade* est une règle mobile sur une plate-forme, destinée à diviser les cadrans.

ALIDE adj. et s. (a-li-de — rad. *Ali*, n. pr.). Hist. Qui descend d'Ali, qui est de la famille d'Ali.

ALIDRE s. m. (a-li-dre). Erpét. Nom vulgaire d'un serpent des Indes.

ALIÉNABILITÉ s. f. (a-li-é-na-bi-li-té — rad. *aliénable*). Qualité de ce qui est aliénable.

ALIÉNABLE adj. (a-li-é-na-ble — rad. *aliéner*). Qui peut être aliéné : *Biens* ALIÉNABLES. ‖ Se dit surtout en jurispr. : *Les majorats n'étaient pas* ALIÉNABLES. *Les terres substituées ne sont pas* ALIÉNABLES. *Les domaines de la couronne ne sont pas* ALIÉNABLES. *Les routes, les rues, les places, les monuments publics, en France, ne sont pas* ALIÉNABLES. (Dict. de Droit.)

ALIÉNANT (a-li-é-nan) part. prés. du v. Aliéner.

ALIÉNATAIRE s. (a-li-é-na-tè-re — rad. *aliéner*.) Celui, celle en faveur de qui on aliène une propriété, une rente, etc.

ALIÉNATEUR, TRICE s. (a-li-é-na-teur, tri-se — rad. *aliéner*). Jurispr. Celui, celle qui aliène.

ALIÉNATION s. f. (a-li-é-na-si-on — rad. *aliéner*). Transport qu'une personne fait à une autre d'une propriété soit mobilière, soit immobilière : *On se repent souvent d'une* ALIÉNATION, *d'une donation, d'un mariage.* (Napol. Ier.) *L'*ALIÉNATION *du sol est la source du paupérisme.* (Colins.) *L'*ALIÉNATION *de la moindre partie du territoire public serait un crime de la part du prince.* (Poitevin.) ‖ Par ext. Perte d'un droit naturel : *Pour que le despotisme prévalût, il a fallu que, de gré ou de force, les peuples consentissent à l'*ALIÉNATION *de leur liberté.* (Duclos.) *La vénalité est une* ALIÉNATION *d'une part de la souveraineté.* (Lemontey.) *Dans le pacte social, il n'y a de la part des particuliers aucune* ALIÉNATION *véritable de leurs droits naturels.* (J.-J. Rouss.) *On n'épouse pas une femme sans une solennelle* ALIÉNATION *de soi-même.* (Proudh.)

— Fig. Aversion que des personnes ont les unes pour les autres : *L'*ALIÉNATION *des sentiments, des cœurs. L'*ALIÉNATION *des esprits était si forte contre lui que personne ne voulait entendre prononcer son nom.* (Lav.) ‖ Absol. : *Ces commandements auraient mis l'*ALIÉNATION *à la place de la confiance.* (Mirab.)

— Pathol. *Aliénation mentale*, *aliénation d'esprit*, ou simplem. *aliénation*, Dérangement des facultés intellectuelles : *J'ai vu en elle de l'*ALIÉNATION D'ESPRIT. (Mol.) *Il se déconcerte, s'étourdit; c'est une courte* ALIÉNATION. (La Bruy.) *Les éléments d'*ALIÉNATION MENTALE *sont bien définis, bien connus.* (Calmeil.) *L'*ALIÉNATION MENTALE *est une cause d'interdiction.* (Encycl.) *Son* ALIÉNATION *était telle qu'on l'avait enfermé dans un hôpital de fous.* (G. Sand.) *Souffrir et se plaindre, voilà les symptômes primordiaux de l'*ALIÉNATION MENTALE. (Guislain.) *Sur deux cent trente-huit cas d'*ALIÉNATION MENTALE *proprement dite, j'ai constaté deux cent deux causes morales, dont le mode d'agir consiste dans une souffrance morale.* (Guislain.) *George III, roi d'Angleterre, fut frappé d'*ALIÉNATION D'ESPRIT. (Villem.)

— **Encycl.** Droit. On distingue l'aliénation *à titre gratuit* (donation, legs), et l'aliénation *à titre onéreux*, c'est-à-dire faite moyennant un équivalent (vente, échange, prêt de consommation). Le droit d'aliéner suppose la qualité de propriétaire; mais la loi française a spécifié des cas où l'aliénation est soumise à des règles particulières. Ainsi, les mineurs et les interdits ne peuvent aliéner que par l'intermédiaire de leurs tuteurs dûment autorisés; les femmes mariées, pour aliéner, ont besoin de l'autorisation de leurs maris ou de celle de la justice. En raison de leur destination, les routes, les rues, les places, les monuments sont regardés comme inaliénables; mais cette inaliénabilité ne dure qu'autant que cette destination. La faculté d'aliéner est interdite à tout propriétaire dont les biens sont grevés de substitution, aux corps et communautés ayant une existence légale, comme les lycées, les hôpitaux, etc.

— Méd. L'aliénation mentale ou la folie est définie par Esquirol une affection cérébrale ordinairement chronique, sans fièvre, caractérisée par des désordres de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté. Les anciens l'attribuaient aux dieux; le moyen âge la mettait sur le compte du diable : c'était un mal surnaturel, un fléau qu'il fallait craindre et respecter; aujourd'hui, c'est une maladie qui a son siége dans le cerveau, et qu'il faut observer et traiter comme les autres.

C'est à Pinel que nous devons les premières études sérieuses sur la folie. Il divisait l'aliénation mentale en *manie*, *mélancolie*, *démence* et *idiotisme*. Il définissait la *manie*, un délire général, avec agitation, irascibilité, penchant à la fureur, la *mélancolie*, un délire partiel, avec abattement, tristesse, penchant au désespoir; la *démence*, une extrême débilité des opérations de l'entendement et de la volonté; l'*idiotisme*, la nullité complète des facultés intellectuelles. Esquirol ramenait toutes les formes de la folie à quatre genres : l'idiotisme, la démence, la monomanie, la manie; puis il divisait en espèces chacun de ces genres. Ainsi, l'*idiotie* et l'*imbécillité* sont des espèces du genre idiotisme; la démence *aiguë*, la démence *chronique*, la démence *sénile*, des espèces du genre démence; la monomanie *gaie* et la monomanie *triste*, des espèces du genre monomanie; la manie *continue*, la manie *intermittente* et la manie *raisonnante*, des espèces du genre manie.

M. Baillarger, médecin de la Salpêtrière, divise les maladies mentales : 1° en *vésanies* ou *folies*, qui comprennent la *monomanie*, la *mélancolie*, la *manie*, la *folie à double forme;* 2° *démences* qui peuvent être *simples* ou *incohérentes*; 3° *formes mixtes*, qui présentent à la fois les caractères des folies et des démences. L'idiotie et le crétinisme forment un appendice dans sa classification. Quant aux lésions élémentaires de l'aliénation mentale, il les distingue en *partielles*, *générales* et *mixtes*. Les lésions partielles sont les conceptions *délirantes*, les impulsions *insolites* et les *hallucinations*; les lésions générales sont la *dépression* et l'*exaltation* de l'intelligence; les lésions mixtes sont la *dissociation* des idées et l'*abolition* de l'intelligence. (V. les mots DÉLIRE, DÉMENCE, FOLIE, HALLUCINATION, IDIOTIE, MANIE, MÉLANCOLIE, MONOMANIE.)

Parmi les causes qui prédisposent à l'aliénation mentale, on range d'abord l'âge, le sexe et l'hérédité. En mettant à part l'idiotie, qui est congénitale, et la démence, qui est souvent la suite des progrès de l'âge ou la terminaison naturelle de la folie proprement dite, on peut dire que c'est depuis la puberté jusqu'à l'âge de soixante ans, et surtout de trente à quarante ans, que se développent le plus grand nombre des affections mentales. Chez les hommes, un quinzième des aliénés se trouve depuis la naissance jusqu'à l'âge de vingt ans; tandis que chez les femmes, il y en a plus d'un sixième avant cet âge. En France, la proportion des femmes aliénées est supérieure d'un tiers à celle des hommes. De toutes les causes prédisposantes, il n'y en a pas de plus directe que l'hérédité. Esquirol a trouvé dans quelques établissements que la moitié au moins des aliénés avaient eu des parents atteints de folie. Les cas d'aliénation mentale sont plus fréquents en été qu'en hiver. La civilisation, par la stimulation incessante qu'elle apporte aux fonctions cérébrales, accroît naturellement le nombre des causes qui peuvent troubler ces fonctions. Si la folie est moins fréquente dans les climats chauds que dans les climats tempérés, ce n'est pas l'influence directe du climat qui est en cause, mais bien sans doute l'inégal développement de la civilisation correspondant à la différence de climat. Parmi les causes qui peuvent provoquer l'explosion de la folie, on a signalé : les coups sur la tête, l'exposition au soleil, la suppression des règles, des hémorroïdes, des dartres, mais surtout les causes morales, telles que chagrins domestiques, vanité des distinctions, exaltation des idées religieuses ou politiques, malheurs imprévus, passage subit de l'aisance à la misère, etc.

Ordinairement, les causes de la folie agissent progressivement; quelquefois, mais rarement, elle débute brusquement. Le plus souvent, elle présente dans son cours des exacerbations et aussi des rémissions passagères qui n'ont rien de régulier dans leur retour ni leur durée, et qu'on a appelées *intervalles lucides*.

Le pronostic de l'aliénation mentale varie suivant la forme de la folie, suivant l'âge, le sexe, etc. La manie guérit souvent d'elle-même, et plus souvent encore quand on la traite par des moyens convenables. « Avant Pinel, dit M. Flourens, la routine la plus aveugle présidait seule au traitement des fous. A l'Hôtel-Dieu, on les saignait sans mesure; à Bicêtre, on les chargeait de chaînes. Pinel fit tomber les chaînes de ces malheureux; il soumit l'emploi de la saignée à des règles sévères; il fit plus, il établit, il inventa, si je puis dire ainsi, le traitement moral. » Evacuations sanguines au début de la manie ou de la fureur, bains tièdes et aspersions d'eau froide sur la tête, exutoires purgatifs à des doses très-fortes, surtout dans la mélancolie avec stupeur, voilà le traitement physique. Le traitement moral consiste, d'après Esquirol, à ramener le fou à l'attention, et par l'attention à la réflexion, et par la réflexion à la raison même. Pour cela, il faut employer l'isolement, qui frappe l'aliéné d'un étonnement subit, qui fixe son attention par la nouveauté des impressions et qui brise la chaîne vicieuse de ses idées. Leuret considère le traitement moral comme le seul qui soit propre à guérir la folie; sa méthode consiste à détourner à tout prix l'aliéné de ses idées folles, en l'empêchant d'en parler et même en le forçant de les rétracter, et à le ramener aux idées sensées, en le forçant à parler sensément. Le travail manuel, le jardinage, la culture des champs dans des fermes consacrées à cet objet sont d'excellents moyens d'agir sur l'esprit des aliénés, par la distraction et la fatigue musculaire. Les lésions observées dans le cerveau des aliénés sont extrêmement variables, et jusqu'ici il a été à peu près impossible de les rattacher aux symptômes qui constituent les divers genres et les diverses espèces d'aliénation mentale.

ALIEN-BILL, loi votée par le parlement en 1793, et qui donne au gouvernement le droit d'expulser les étrangers dont la présence paraît un danger. Cette loi a été plusieurs fois remise en vigueur pendant les guerres contre la France, sous le premier Empire, mais toujours pour une année seulement.

ALIÉNÉ, ÉE (a-li-é-né) part. pass. du v. Aliéner : *Les domaines déclarés inaliénables sont presque tous* ALIÉNÉS. (Volt.)

— Fig. Eloigné, détourné : *C'est déjà un scandale qu'un pasteur soit* ALIÉNÉ *de ses brebis.* (Mass.) *Que vois-je de tous côtés, sinon des chrétiens* ALIÉNÉS *de la voie de Dieu?* (Fén.) ‖ Exaspéré, presque fou : *Ils ont les yeux égarés et l'esprit* ALIÉNÉ. (La Bruy.) *Il le trouva étendu par terre, versant des larmes,* ALIÉNÉ *par le désespoir.* (Volt.) *Aux autres hommes, il paraîtrait* ALIÉNÉ; *pour moi, je lis dans sa pensée, toutes ses idées sont lucides.* (Balz.)

— Substantiv. Celui, celle qui est atteint d'aliénation mentale : *Maison d'*ALIÉNÉS. *Le traitement des* ALIÉNÉS *exige des connaissances spéciales. Beaucoup d'*ALIÉNÉS *ne déraisonnent pas, presque tous souffrent.* (Guislain.) *Pour être utiles aux* ALIÉNÉS, *il faut les aimer beaucoup et savoir se dévouer pour eux.* (Esquirol.) *Jusqu'aux travaux de Pinel sur l'aliénation mentale, la plupart des* ALIÉNÉS *étaient en quelque sorte abandonnés à leur malheureuse destinée.* (Esquirol.) *L'habitude de traiter les fous fait, en général, qu'on voit des* ALIÉNÉS *partout.* (L. Plée.) *Il a acheté cette maison dans le but d'en faire un hospice d'*ALIÉNÉS. (Alex. Dum.)

— **Encycl.** Le législateur devait pourvoir aux intérêts de ceux auxquels l'aliénation mentale ôte la faculté de se conduire et la responsabilité de leurs actes. Dans ce but, il a établi l'*interdiction*. (V. ce mot.) En outre, il a créé des asiles destinés à la séquestration et au traitement des aliénés. En vertu d'une loi promulguée le 30 juin 1838, chaque département est tenu d'avoir à sa disposition un établissement public ou privé affecté spécialement, en totalité ou en partie, au traitement des malheureux en état d'aliénation mentale. Cet établissement est placé sous la surveillance de l'autorité, et des fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire, chargés de l'inspecter à des époques déterminées, doivent faire connaître par des rapports circonstanciés le nombre et la position des aliénés qu'ils renferment.

Aucun directeur d'asile ne peut recevoir une personne atteinte d'aliénation mentale, si on ne lui remet 1° une demande d'admission contenant les noms, profession, âge et domicile, tant de la personne qui forme la demande que de celle dont on réclame l'admission; 2° un certificat de médecin constatant l'état mental de la personne à placer, et indiquant les particularités que présente la maladie, ainsi que la nécessité de faire traiter la personne désignée dans un établissement d'aliénés et de l'y tenir enfermée; en cas d'urgence, ce certificat n'est point nécessaire; 3° une pièce propre à constater l'individualité de la personne à placer. Les aliénés sont placés dans les asiles par leur famille, ou d'office lorsque la liberté laissée au malade compromettrait l'ordre public ou la liberté des personnes. Lorsque l'aliéné est dans une position de fortune suffisante, la loi met à sa charge les dépenses faites pour lui dans les maisons d'aliénés; dans le cas contraire, ou le département, ou les personnes auxquelles les aliénés peuvent demander des aliments, supportent, avec les communes, lesdites dépenses. Si une séquestration abusive avait lieu, le prétendu aliéné a le droit de réclamer devant les tribunaux, qui vérifient les faits et ordonnent la mise en liberté immédiatement. Des peines sévères sont portées contre les chefs, directeurs ou préposés responsables qui retiennent une personne lorsque sa sortie a été ordonnée par l'autorité administrative, et celui de ces préposés qui supprimerait des pièces ayant pour but de réclamer contre une séquestration serait passible d'un emprisonnement de cinq jours à un an et d'une amende de 50 à 3,000 fr. Pour les biens de l'aliéné, la loi en confie le soin à ceux qui ont le plus d'intérêt à les conserver. Les principaux asiles publics d'aliénés sont, en France, ceux de Charenton, de Bicêtre et de la Salpêtrière, dans le département de la Seine; d'Angers, de Bordeaux, Bourges, Dijon, La Rochelle, Lille, Limoges, Marseille, Nantes, Pau, Rennes, Rouen et Toulouse.

L'Eglise regarde comme incapables de participer aux sacrements ceux qui ont perdu la raison ou qui ne l'ont jamais eue. Le baptême seul peut être accordé aux aliénés, leur état les plaçant dans les conditions de l'enfance.

ALIÉNER v. a. ou tr. (a-li-éné — du lat. *alienare*, rendre autre, à un autre; formé de *alienus*, étranger; l'*é* fermé du rad. se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'aliène; qu'ils aliènent*, excepté au fut. et au condit. : *J'aliénerai; nous aliénerons*). Transférer à un autre une propriété : *Les rois ne peuvent* ALIÉNER *les domaines de la couronne.* (Lafarg.) *Le mari ne peut* ALIÉNER *les biens de sa femme sans son consentement.* (Coffin.) ALIÉNER, *c'est donner ou vendre : or, un homme qui se fait esclave d'un autre ne se donne pas, il se vend tout au moins pour sa subsistance.* (J.-J. Rouss.) *Une nation peut, quand son salut l'exige,* ALIÉNER *une portion de son territoire.* (Duclos.) *L'homme ne peut point* ALIÉNER *sa personne, ni sacrifier sa liberté.* (Sibour.) *Jamais un homme de lettres n'*ALIÈNE *son droit de propriété sans répugnance.* (F. Deriége.) ‖ Par ext., Se dit des choses morales : *Une femme mariée n'a pas seulement engagé sa foi; elle* A ALIÉNÉ *sa liberté.* (J.-J. Rouss.) *Il n'est pas vrai que l'homme ou le citoyen puisse* ALIÉNER *tous ses droits.* (Duclercq.) *Le devoir de l'homme est de ne jamais* ALIÉNER *sa liberté.* (Mesnard.) *Les malheureuses filles* ALIÉNAIENT *entre ses mains une partie notable de leur liberté.* (Balz.) *On lutte contre une armée, et on n'*ALIÈNE *point devant elle un droit imprescriptible.* (A. de La Fage.) *L'esprit humain est arrivé à ce point, qu'il a beau* ALIÉNER *sa liberté en principe, il ne peut l'*ALIÉNER *en réalité.* (G. Sand.)

— Agir de manière à éloigner de soi les personnes, à perdre leur affection : *La cruauté de Néron lui* ALIÉNA *l'esprit de tous ses sujets.* (Trév.) *Il a des manières hautes qui* ALIÈNENT *les esprits.* (Acad). *Peut-on laisser* ALIÉNER *des cœurs qu'on peut gagner à si bas prix!* (Mass.) *Elle* ALIÉNA *les esprits qu'elle aurait dû gagner.* (Volt.)

— Déranger, troubler, en parlant de l'esprit, de la raison : *Sa dernière maladie lui* A ALIÉNÉ *l'esprit.* (Acad.) *L'usage du vin dégrade l'homme,* ALIÈNE *au moins sa raison pour un temps, et l'abrutit à la longue.* (J.-J. Rouss.)

S'aliéner, v. pr. Etre aliéné : *Il y a des biens qui ne peuvent* S'ALIÉNER. (Acad.) ‖ Par ext. : *Chacun de nous pourrait* S'ALIÉNER *soi-même, nous ne pouvons aliéner nos enfants.* (J.-J. Rouss.) *La loi de la liberté est de ne* S'ALIÉNER *jamais.* (Mesnard.) ‖ *S'aliéner de*, Se séparer, s'isoler : *Toute société partielle, quand elle est étroite et bien unie,* S'ALIÈNE DE *la grande.* (J.-J. Rouss.) ‖ Absol. : *Je sais aussi* M'ALIÉNER, *talent sans lequel on ne fait rien qui vaille.* (Dider.)

— Perdre la bienveillance, l'estime, l'affection de quelqu'un : *Il* S'EST ALIÉNÉ *les esprits par des manières hautaines.* (Acad.) *Il se disait qu'en refusant il* S'ALIÉNERAIT *à jamais son fils.* (G. Sand.) *Cette partie est désobligeante pour les philosophes : il importe cependant de ne pas* SE *les* ALIÉNER. (Fourier.) *Je* M'ALIÉNERAIS *peut-être le protecteur.* (Alex. Dum.) *Je pris, dans cet isolement de l'âme, une habitude de réserve qui acheva de* M'ALIÉNER *le cœur de mes parents.* (G. Sand). *Je n'ai pas osé vous le dire alors, de peur de* M'ALIÉNER *votre affection.* (E. Sue.)

— S'égarer, tourner à la folie : *Son esprit* S'ALIÈNE. *La tête de cet homme* S'ALIÈNE *de plus en plus.* (Acad.)

— **Syn. Aliéner, vendre.** Tout ce qui s'apprécie en argent se *vend*. On n'*aliène* que des fonds, des rentes, des droits, une succession, etc.

— **Antonymes.** Conserver, garder.

ALIÉNISTE s. m. et adj. (a-li-é-ni-ste — rad. *aliéné*). Médecin qui s'occupe spécialement du traitement des aliénés : *La question du crétinisme, pour avoir été portée sur le terrain des* ALIÉNISTES, *n'a pas été mieux éclaircie.* (Illust.) ‖ Qui a rapport à la médecine aliéniste : *Le chiffre toujours croissant des aliénés ne viendrait-il pas un peu de l'exagération de la médecine* ALIÉNISTE? (L. Plée.)

ALIFÈRE adj. (a-li-fè-re — du lat. *ala*, aile; *fero*, je porte). Entom. Se dit des insectes qui portent des ailes.

ALIFI, petite ville du royaume d'Italie, dans la Terre-de-Labour; 1,700 hab.; climat très-malsain. Cette ville, fort ancienne, puisqu'on la croit fondée par les Osques, est considérablement déchue.

ALIFORME adj. (a-li-for-me — du lat. *ala*, aile; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme d'une aile : *Muscle, éminence* ALIFORME. *Appendices* ALIFORMES.

ALIGÈRE adj. (a-li-jè-re — du lat. *ala*, aile; *gerere*, porter). Qui porte des ailes. ‖ Surnom des dieux ailés, l'Amour, Mercure, etc.

ALIGHIERI. V. DANTE.

ALIGHOR ou **ALIGHUR**, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Calcutta, à 80 kil. d'Agra. Elle est défendue par une citadelle très-forte, que les Anglais prirent d'assaut en 1803.

ALIGNANT (a-li-gnan, *gn* mll.) part. prés. du v. Aligner : *Il a fait son chemin en* ALIGNANT *des chiffres.*

ALIGNÉ, ÉE (a-li-gné, *gn* mll.) part. pass. du v. Aligner. Placé en ligne droite, suivant une direction déterminée : *Des arbres soigneusement* ALIGNÉS. *Des rues dont toutes les maisons sont* ALIGNÉES. *Des régiments* ALIGNÉS. *Berlin est une grande ville dont les rues sont très-larges, parfaitement bien* ALIGNÉES. (Mme de Staël.) *Dans toute l'étendue de la ville, la Néva est contenue par deux quais de granit,* ALIGNÉS *à perte de vue.* (J. de Maistre.) *Les palmiers paraissaient* ALIGNÉS *sur la rive, comme ces avenues dont les châteaux de France sont décorés.* (Chateaub.) *Les carrés de son jardin lui rappelaient les carrés d'hommes multicolores* ALIGNÉS *sur les champs de bataille.* (Balz.) *Puis il baissait la tête en marchant, regardait ces sillons bien* ALIGNÉS, *et se perdait dans cette contemplation.* (A. de Muss.)

> Vois ces plans *alignés* qu'en géomètre habile,
> Sans règle, dans un coin, trace un insecte utile.
> DELILLE.

> Déjà le bey superbe a parcouru trois fois
> Les rangs des mameluks, *alignés* à sa voix.
> BARTHÉLEMY.

‖ Par compar. : *La philosophie et la littérature, en France, à la fin du règne de Napoléon, avaient été condamnées au silence, ou disciplinées et* ALIGNÉES, *comme des bataillons soldés, sous le sabre.* (Lamart.)

— Fig. Arrangé avec un soin minutieux : *Toutes ses phrases sont* ALIGNÉES.

— Vén. Se dit, surtout en parlant du loup, de la femelle couverte par le mâle.

ALIGNEMENT s. m. (a-li-gne-man, *gn* mll. — rad. *aligner*). Action d'aligner; résultat de cette action : *L'*ALIGNEMENT *d'un mur. L'*ALIGNEMENT *d'une plantation d'arbres, d'une allée. L'*ALIGNEMENT *de ses prés et des fossés jouxtant la route, et ses plantations de peupliers l'occupèrent exclusivement.* (Balz.) *Je me suis mis dans la rosée jusqu'à mi-jambe pour prendre des* ALIGNEMENTS. (Balz.)

— Voirie. Tracé que fait l'autorité administrative pour déterminer la largeur de la voie publique et fixer la ligne sur laquelle doivent être construits les bâtiments qui bordent les rues et les routes : *Cette maison n'est pas dans l'*ALIGNEMENT. *Toute construction en dehors de l'*ALIGNEMENT *entraîne une amende. En France, l'administration fait dresser de temps à autre des plans généraux d'*ALIGNEMENT *qui ne sont rigoureusement exigés que pour les*

*villes. Le principal objet des plans d'*ALIGNEMENT *est l'amélioration des voies publiques existantes.* (Gourlie.) *Je n'ai pas rencontré dans le conseil municipal la plus légère opposition, quand j'ai proposé de déterminer un* ALIGNEMENT, *pour obtenir plus tard des rues saines, aérées et bien percées.* (Balz.)

— Théor. milit. Manœuvre par laquelle on dispose et met sur une même ligne droite un certain nombre de soldats : ALIGNEMENT *sur le centre, sur la droite, sur un bataillon.* ALIGNEMENT *en avant, en arrière.* ALIGNEMENT *épagogique, général, oblique, parallèle.* ALIGNEMENT *défectueux. Après chaque mouvement, on rectifie l'*ALIGNEMENT. *L'*ALIGNEMENT, *dans une troupe, est la base de l'ordre, et en fait la principale force.* (Courtin.) ‖ Ordre aux soldats de s'aligner : *A droite, à gauche,* ALIGNEMENT ! *Par file à droite, par file à gauche, sur le centre,* ALIGNEMENT !

— Chem. de fer. Portion de chemin en ligne droite.

— Antiq. druid. Suite de menhirs ou de simples blocs de pierre formant soit une ligne unique, soit plusieurs lignes parallèles : *Le Morbihan et le Finistère renferment les* ALIGNEMENTS *les plus nombreux et les plus considérables. Certains archéologues prétendent que les* ALIGNEMENTS *étaient des cimetières où l'on enterrait les guerriers morts sur le champ de bataille. Une légende bretonne regarde les* ALIGNEMENTS *de Carnac comme une armée changée en rochers par saint Cornilly.* (Bachelet.)

— **Encycl.** Admin. Dans l'origine, les villes n'étaient guère que des réunions d'habitations groupées les unes auprès des autres, suivant le besoin ou le caprice des particuliers. L'accroissement de la population et le besoin de communications faciles rendirent nécessaire l'intervention sociale et firent créer des règlements de voirie. En France, l'alignement des rues et des routes est confié à des *voyers*, sans l'autorisation desquels on ne peut faire ni constructions, ni plantations sous peine d'amende, de démolition ou d'arrachement. Dans la plupart des villes où les constructions primitives ont été irrégulières, l'alignement se rétablit à mesure que les maisons vieillissent, parce qu'on ne peut les relever qu'en se conformant au plan de l'autorité administrative. Les propriétaires dont on fait reculer les maisons ont droit à une indemnité dont les proportions sont fixées par la loi. Les premiers actes de l'autorité en France pour régulariser les constructions datent de Henri IV, qui publia un édit sur ce sujet, en 1607. Vinrent ensuite la déclaration royale du 16 juin 1693, qui constitue la plus importante partie de la législation actuelle, les ordonnances de 1765, 1779, 1783, 1784, les lois de 1789, 1790 et 1791, et enfin le décret impérial du 16 décembre 1807, qui résuma et coordonna toutes les dispositions antérieures. L'extension donnée depuis 1852 à la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique a facilité partout l'alignement et la rectification des rues, et permis la transformation rapide de la plupart de nos villes.

— Art milit. C'est le père du grand Frédéric qui le premier introduisit dans l'armée l'alignement successif, individuel et par troupe. L'officier qui veut aligner un corps de troupes place quelques hommes échelonnés (guides) qui lui servent comme de jalons et qui rentrent ensuite dans les rangs. L'alignement parfait est impraticable devant l'ennemi, à cause de l'inégalité du terrain, et parce qu'on n'y peut parvenir qu'aux dépens de la rapidité des mouvements.

ALIGNER v. a ou tr. (a-li-gné, *gn* mll. — du lat. *ad*, suivant; *linea*, ligne). Disposer, ranger d'après une ligne donnée et presque toujours en ligne droite : ALIGNER *des arbres.* ALIGNER *des maisons.* ALIGNER *des régiments.* ALIGNER *des navires.* ALIGNER *un chemin, les allées d'un parc. L'habitude où nous sommes d'*ALIGNER *les allées de nos jardins, d'équarrir nos parterres, etc., nous accoutume à considérer tout ce qui s'écarte de notre équerre comme livré à la confusion.* (B. de St-P.)

— Fig. : *Pensez-vous pouvoir* ALIGNER *toutes les intelligences comme un plant d'arbres?* (Dider.)

— Par ext. Compasser, soigner jusqu'à l'affectation : ALIGNER *ses phrases, ses mots.* ALIGNER *ses périodes. Singulière chose que d'*ALIGNER *des phrases!* (Mercier.) *Il est aussi facile d'*ALIGNER *des hémistiches que de marcher dans une ornière appuyé de deux béquilles.* (St-Lambert.) *Du reste, il était assez bon écolier, il* ALIGNAIT *correctement des vers latins.* (L. Gozlan.) *C'est un grand amateur de vers latins, et le plaisir d'*ALIGNER *des hexamètres le tente comme tous les autres tours de force de ce genre.* (Journ.)

— *Aligner des hémistiches,* Faire des vers. ‖ *Aligner des chiffres, des comptes,* Faire de l'arithmétique, de la comptabilité : *Quand j'aurai* ALIGNÉ *des chiffres pendant vingt-cinq ans, en serai-je plus avancé?*

— Vén. Couvrir, saillir : ALIGNER *une femelle. Le loup* ALIGNE *la louve. Le cerf* ALIGNE *la biche.*

— Mar. Disposer certaines parties du navire, telles que sabords, bauquières, préceintes, suivant une ligne donnée, qui est droite ou courbe, selon les circonstances.

S'aligner, v. pr. Se ranger, être rangé en ligne droite : *Le bataillon* S'EST ALIGNÉ *en un clin d'œil.* (Acad.) *Tous les instruments aratoires* S'ALIGNAIENT, *propres et peints, sous un vaste hangar.* (E. Sue.) *L'heure du festin venue, les deux convives arrivèrent, prirent place, et les mets* S'ALIGNÈRENT *sur la table.* (Alex. Dum.) *Ces nouvelles recrues prirent les armes et* S'ALIGNÈRENT *tant bien que mal.* (L.-J. Larcher.)

> Je voudrais, moi, sous le drapeau,
> *M'aligner* en bel uniforme.
> J. AUTRAN.

— Par ext., en parlant du style : *Sous la plume de Th. Gautier, les mots marchent en cadence et* S'ALIGNENT *en phrases éclatantes, escadrons volants tout resplendissants d'éclairs et de panaches.* (Edm. Texier.)

— Pop. Se mettre en face d'un autre pour se battre, pour se gourmer : *Vous savez que je cherchais un individu en retard avec lequel je devais* M'ALIGNER. (Scribe.) *Il ne s'inquiétait pas d'avoir à* S'ALIGNER *le lendemain devant un homme, à regarder froidement la bouche d'un pistolet dirigé sur lui.* (Balz.) *A la suite d'une bisbille, ils sont descendus et* SE SONT ALIGNÉS. (J. Arago.)

ALIGNEUR, EUSE s. (a-li-gneur, eu-ze, *gn* mll. — rad. *aligner*). Celui, celle qui aligne. Il ne s'empl. guère qu'au fig. et par dénigr. : *Les publicistes avaient remplacé les marquis de l'Œil-de-bœuf; les poëtes eux-mêmes cédaient le pas aux* ALIGNEURS *de phrases et de doléances politiques.* (Rog. de Beauv.) *Tout conscrit de dix-huit ans,* ALIGNEUR *d'alexandrins, faisait la Henriade.* (Méry.)

ALIGNOIR ou **ALIGNONET** s. m. (a-li-gnoar, *gn* mll. — rad. *aligner*). Techn. Instrument en forme de coin qui sert à fendre les blocs d'ardoise.

ALIGNOLE s. f. (a-li-gno-le, *gn* mll.) Pêch. Filet en forme de nappe dont on se sert dans la Méditerranée pour prendre les thons, les espadons, etc.

ALIGNONET (a-li-gno-nè, *gn* mll.). V. ALIGNOIR.

ALIGNY (Claude-Félix-Théodore CARUELLE D'), paysagiste français, né à Chaume (Nièvre) en 1798, élève de Watelet et de Regnault, débuta au salon de 1822 par un paysage historique : *Daphnis et Chloé.* A dater de cette époque, tous ses efforts semblent avoir eu pour but la régénération d'un genre qui a été porté si haut par Nicolas Poussin, et que les Valenciennes, les Watelet, les Bertin, les Bidauld, avaient rabaissé, par l'abus du poncif, à des compositions d'une trivialité mesquine, d'une froideur et d'une monotonie insupportables. M. Aligny échappa, par l'élévation de ses idées, à l'influence de l'école académique d'où il était sorti, mais ce ne fut point pour aller grossir les rangs de l'école naissante du néoréalisme : il resta obstinément attaché à ce qu'on est convenu d'appeler le style, et qui n'est autre chose qu'une savante combinaison des lignes, une disposition harmonieuse des masses; mais, au lieu de travailler comme ses maîtres, d'après des types conventionnels, il se mit sérieusement à étudier la nature, à y chercher les plus nobles sites, les plus beaux horizons, à y choisir les arbres les plus élégants, les rochers les mieux assis et les mieux groupés. On ne peut nier qu'il n'ait déployé dans cette recherche un vif sentiment du beau, un goût pur et sévère, et qu'il n'ait réussi à produire des compositions d'un grand caractère, d'une poésie grave et recueillie. Malheureusement, dans l'exécution, il est presque toujours trahi par son pinceau : il manque complétement de ces qualités pittoresques que l'on prise aujourd'hui par-dessus tout; c'est un sculpteur encore plus qu'un peintre, a dit de lui Th. Gautier, et, en effet, ses paysages, touchés avec une extrême fermeté, sobres de détails et de nuances, font l'effet de bas-reliefs antiques : la vie n'y est pas. Quoiqu'il en soit, M. Aligny est un artiste distingué, sérieusement épris de l'idéal, plein de science et de volonté, qualités plus rares aujourd'hui qu'on ne pense. Il a pris part, depuis 1822, à presque toutes les expositions. Celles de ses œuvres qu'on a le plus remarquées, sont la *Persécution contre les Druides* et le *Souvenir des environs de Naples* (1831); les *Carrières de grès de Fontainebleau* (1833); la *Vue de Ponte-Luppo* (1834); une *Vue prise à Civitella* (1835); *Prométhée sur le Caucase*, l'*Apparition de Jésus aux disciples d'Emmaüs* (Musée de Besançon) et l'*Entretien de Jésus avec la Samaritaine*, trois de ses meilleurs ouvrages, qui lui ont valu la médaille de 1re classe en 1837; la *Mort de Duguesclin*, commandé du ministère de l'intérieur (1838); une *Vue de la Campagne romaine* (1839); la *Vue de Capri* (1841); *Hercule combattant l'hydre* (1842); une *Vue de l'Acropole* et *le Bon Samaritain* (1844); une *Vue prise à la Serpentera* (1846); *Bacchus enfant* (1848); le *Chemin de la Gorge-aux-Loups* (1852); une nouvelle *Vue de l'Acropole* et la *Cour d'un couvent du Pentélique* (1853); la *Tarentelle*, le *Soleil couchant dans la forêt de Fontainebleau*, et deux *Vues prises dans le parc de Mortefontaine* (1859); les *Baigneuses* et le *Tombeau de Cecilia Metella* (1861); le *Printemps* (1863). A l'exposition universelle de 1855, M. Aligny a envoyé quelques-uns de ses tableaux qui avaient eu le plus de succès aux salons précédents, notamment la *Vue de l'Acropole* et le *Prométhée.* Il a exposé aussi, à diverses époques, des dessins à la plume, des fusains, et, en 1846, huit eaux-fortes représentant des sites de la Grèce et de l'Italie. Nommé directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, en 1861, il a été élu, peu de temps après, membre correspondant de l'Institut.

ALIGRÉ (Etienne D'), chancelier de France, né à Chartres en 1559, mort en 1635, obtint les sceaux en 1624, et le titre de chancelier à la fin de la même année. Peu de temps après, il fut obligé de se retirer dans ses terres, laissant la réputation d'un ministre faible et timide, mais d'*un des plus honnêtes hommes de la robe.* — Son fils, *Etienne d'Aligre*, né en 1592, mort en 1677, fut aussi garde des sceaux (1672) et ensuite chancelier. C'était un magistrat intègre et éclairé.

ALIGRE (Etienne François D'), descendant des précédents, premier président au parlement de Paris, né en 1726, mort en 1798. A la veille de la Révolution, il se montra opposé à la convocation des états généraux, fut arrêté le jour de la prise de la Bastille, et sauvé par un de ses anciens domestiques. Il émigra et mourut à Brunswick.

ALIKOUDI s. m. (a-li-kou-di). Bot. Plante d'Afrique, avec laquelle les nègres tissent des étoffes.

ALILAT s. f. (a-li-latt — mot arab.). Nom sous lequel les Arabes désignent l'étoile du soir.

ALIME s. m. (a-li-me — du gr. *alimos*, marin). Crust. Genre de crustacés renfermant un petit nombre d'espèces, qui habitent les mers équatoriales.

ALIMENT s. m. (a-li-man — lat. *alimentum*, même sens). Toute substance susceptible d'être digérée, et de servir ainsi de nourriture : ALIMENT *sain, malsain.* ALIMENT *léger, substantiel. Prendre des* ALIMENTS. *Se priver des* ALIMENTS *nécessaires. Le pain est l'*ALIMENT *qui sert de base à tous les autres. L'avoine est le meilleur* ALIMENT *du cheval.* (Trév.) *L'homme a besoin de chaleur et d'*ALIMENTS *pour se nourrir.* (Pasc.) *L'intempérance change en poisons mortels les* ALIMENTS *destinés à conserver la vie.* (La Bruy.) *Les enfants, dans la première année de leur âge, sont incapables de broyer les* ALIMENTS. (Buff.) *La santé du corps fait trouver bons les* ALIMENTS *les plus simples.* (J.-J. Rouss.) *On peut juger du caractère des nations par les* ALIMENTS *dont elles font le plus d'usage.* (J.-J. Rouss.) *On se rend plus propre aux travaux de l'esprit par l'usage ou la suppression de certains* ALIMENTS. (Cabanis.) *La nature des* ALIMENTS *n'influe pas seulement sur l'état physique de l'homme, elle modifie puissamment son caractère et ses mœurs.* (Andral.) *Des* ALIMENTS *légers, digestibles, transpirables facilement, rendent la peau douce.* (Virey.) *Les populations des contrées froides consomment une quantité considérable d'*ALIMENTS. (Maury.) *Les instructions données aux généraux inspecteurs militaires, leur enjoignent l'examen par eux-mêmes des* ALIMENTS *d'ordinaire.* (Gén. Bard.) *Les haricots verts sont une friandise, et non un* ALIMENT. (Raspail.) *Les* ALIMENTS *plastiques ou constituants sont destinés à réparer nos tissus.* (F. Pillon.)

— Par ext. Tout ce qui sert à entretenir une chose, à la faire subsister : *L'eau est le principal* ALIMENT *des plantes.* (Trév.) *Le bois est l'*ALIMENT *du feu.* (Acad.) *L'air est l'*ALIMENT *de la respiration.* (Chaptal.)

> Qu'importe à vous, à moi, que ce vil vêtement
> De la flamme ou des vers devienne l'*aliment?*
> LAMARTINE.

> De nouveaux rejetons qui, comme autant de bouches,
> Attirent l'*aliment* et forment la liqueur
> Qui de l'arbre, au printemps, fait toute la vigueur.
> PERRAULT.

— Fig. et moralem. Ce qui sert à nourrir, à développer les facultés intellectuelles ou morales, les passions, les sentiments, etc. : *La vanité est l'*ALIMENT *des sots.* (La Bruy.) *L'*ALIMENT *de l'âme, c'est la vérité et la justice.* (Fén.) *L'inquiétude, la jalousie, les querelles, les raccommodements, les dépits, sont les* ALIMENTS *de l'amour.* (Ninon de Lenclos.) *La liberté est un* ALIMENT *de bon suc, mais de forte digestion; il faut des estomacs bien sains pour le supporter.* (J.-J. Rouss.) *La vanité se repaît des* ALIMENTS *les plus grossiers.* (Mariv.) *Que l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'*ALIMENT *à son inquiétude!* (Volt.) *Tout ce que l'homme a de céleste ne trouve d'*ALIMENT *que dans le ciel.* (Balz.) *Les sciences sont un* ALIMENT *qui enfle ceux qu'il ne nourrit pas.* (Joubert.) *Il n'est pas d'*ALIMENT *si grossier dont la vanité ne se repaisse.* (A. Fée.) *Ni son instruction, ni ses souvenirs ne sauraient fournir à l'homme un* ALIMENT *convenable.* (Alibert.) *Il faut un* ALIMENT *aux âmes fortes.* (Beyle.) *Le mal est un* ALIMENT *que la conscience ne saurait digérer.* (E. Alletz.) *L'homme ne peut se passer de l'*ALIMENT *des superstitions.* (L. Figuier.) *C'est le propre de l'erreur de s'épuiser vite, de reconnaître des bornes, et de périr bientôt faute d'*ALIMENTS. (Proudh.) *L'illusion est le véritable* ALIMENT *de la vie.* (A. Karr.) *L'amitié n'est point un* ALIMENT *propre à tous les tempéraments.* (Bonnin.)

> L'honneur est l'*aliment* de l'âme des héros.
> THOMAS.

> La chaleur dans leur sein fait germer ces métaux,
> Source de l'industrie, *aliment* de nos maux.
> SAINT-LAMBERT.

> . . . Dans le sein des mers avides
> Jetons ces richesses perfides,
> Unique *aliment* de nos maux. THOMAS.

— En terme de dévot., on l'applique à l'Eucharistie : *Divin et salutaire* ALIMENT, *où nous participons par la communion.* (Bourdal.) *L'*ALIMENT *de votre âme le plus salutaire, c'est le sacrement de Jésus-Christ.* (Bourdal.)

— Au pl. Jurispr. Ce qui est nécessaire à la nourriture, au logement et à l'entretien d'une personne : *Si la loi déclare qu'il n'est point dû d'*ALIMENTS *au fils majeur, elle met les tribunaux dans l'impossibilité d'en adjuger.* (Napol. Ier.) *Les* ALIMENTS *ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame avec la fortune de celui qui les doit.* (Coffinières.)

> Ce sont des *aliments* que la loi vous accorde,
> Nous ne refusons pas de vous en octroyer.
> ETIENNE.

— **Encycl.** Physiol. En physiologie, on appelle *aliment* toute substance qui, introduite dans l'appareil digestif, doit fournir les éléments de réparation de nos tissus et les matériaux de la chaleur animale. « Si l'accroissement du corps, le développement de ses organes, la reproduction de l'espèce, dit Liebig, se font par les éléments du sang, il est évident qu'il n'y a que les matières contenant les éléments du sang sous une forme propre à la sanguification qui puissent être considérées comme aliments. » Aussi peut-on dire que le caractère essentiel de l'*aliment*, c'est d'être identique à l'un des principes constituants du sang, ou de pouvoir être transformé par la digestion en l'un de ces principes.

Au point de vue des besoins qu'ils sont destinés à satisfaire, les *aliments* se divisent en *boissons*, qui étanchent la soif, et *aliments proprement dits*, qui répondent au sentiment de la faim. Cette distinction ne saurait être rigoureuse dans l'application, car il y a beaucoup de substances qui, tout en assouvissant la faim, étanchent aussi la soif, et réciproquement. D'après leur état physique, les *aliments* peuvent être distingués en *liquides* et *solides;* cette distinction n'a d'importance qu'au point de vue des phénomènes mécaniques de la digestion. Au point de vue de leur origine, on peut les diviser en aliments d'origine *minérale* (eau, sel marin), d'origine *végétale* (fruits), et d'origine *animale* (lait). Les *aliments* dont les animaux et l'homme font usage sont presque tous de nature organique; les uns se nourrissent exclusivement des produits naturels végétaux; les autres subsistent aux dépens des herbivores; il en est qui puisent leurs *aliments* dans les deux règnes : tel est l'homme. Les *aliments* d'origine animale dont l'homme fait le plus fréquemment usage sont : les viandes proprement dites, la volaille, le gibier, les poissons de mer et les poissons d'eau douce, les mollusques et les crustacés, le lait et les œufs, etc. Les *aliments* d'origine végétale les plus répandus sont : les céréales, le sarrasin, les pommes de terre, les châtaignes, les légumes, les herbes potagères, les fruits, etc.

Tous ces *aliments* offrent une composition complexe, et sont réductibles en principes immédiats qu'on peut appeler *principes alimentaires.* Les principes alimentaires ou aliments *simples* sont ordinairement partagés, au point de vue chimique, en trois classes distinctes : 1° les aliments *albuminoïdes* ou *protéiques*, renfermant constamment les quatre éléments chimiques : carbone, azote, hydrogène et oxygène (albumine, fibrine, caséine); 2° aliments *amylo-sucrés*, se représentant dans leur composition par du carbone et de l'eau, et contenant ainsi trois éléments (fécules, gommes, sucres); 3° aliments *gras*, se représentant dans leur composition par du carbone et de l'hydrogène, associés à une quantité minime d'oxygène (beurres, huiles, graisses). Les *aliments* simples des deux dernières classes sont souvent désignés sous le nom d'*aliments non azotés*, par opposition à ceux de la première, que l'on appelle *aliments azotés.*

Sous le rapport de leur destination physiologique, Liebig a réparti les *aliments* en deux groupes : aliments *plastiques*, aliments *respiratoires.* Dans le premier groupe, il range les substances azotées animales et végétales; dans le second, la graisse, l'amidon, les sucres, le vin, l'eau-de-vie, etc. Selon lui, les aliments *plastiques* sont exclusivement destinés à la rénovation de nos tissus; les aliments *respiratoires* sont brûlés par l'oxygène que la respiration introduit dans l'organisme, et réduits en acide carbonique et en eau; ils servent uniquement à produire la chaleur animale.

M. Michel Lévy distingue les aliments en aliments *complets* et aliments *incomplets.* Les premiers subviennent à toutes les fonctions d'hématose directe et indirecte; ils fournissent non-seulement les éléments nécessaires au renouvellement et à l'accroissement de la charpente osseuse, des solides mous et des liquides organiques, mais encore les matériaux des sécrétions et ceux de la combustion qui produit la chaleur animale; ils contiennent par conséquent des aliments plastiques, des aliments respiratoires et des sels, tels que le sel marin, le phosphate de chaux, etc. La nature nous présente le type de l'aliment complet dans l'œuf et dans le lait. Les aliments incomplets ne sustentent que quelques fonctions, et s'ils sont employés seuls, les autres fonctions, qui ne trouvent pas dans ce régime les matériaux nécessaires à leur activité, les empruntent à l'organisme lui-même; de là l'impossibilité d'entretenir la vie en donnant seulement soit des aliments azotés, comme la fibrine, l'albumine, soit des aliments non azotés, comme le sucre, la gomme, le beurre; de

là la nécessité d'associer les divers principes alimentaires pour transformer des aliments incomplets en aliments complets.

Requin et M. Rostan distinguent, au point de vue hygiénique, sept classes d'aliments : 1° les aliments rafraîchissants, 2° les aliments relâchants et peu réparateurs, 3° les aliments relâchants, mais réparateurs, 4° les aliments toniques et médiocrement réparateurs, 5° les aliments moyens, 6° les aliments très-réparateurs et toniques, 7° les aliments spécifiques. Dans les aliments rafraîchissants, ils placent les fruits acidules, oranges, groseilles, pommes, raisins frais, fraises, framboises, etc; dans les aliments relâchants et peu réparateurs, les gelées végétales, les corps gras, le miel, le lait, etc.; dans les aliments relâchants, mais réparateurs, les chairs des jeunes animaux, les tissus animaux purement gélatineux, les poissons à chair blanche et légère, le fromage frais, etc.; dans les aliments toniques et médiocrement réparateurs, les végétaux où domine un principe amer, le sucre, les fruits secs, etc.; dans les aliments moyens, les diverses fécules; dans les aliments très-réparateurs et toniques, les viandes de bœuf, de mouton, de porc, etc., les poissons à chair dense et serrée, les œufs, les champignons; dans les aliments spécifiques, c'est-à-dire qui se font remarquer par une action particulière sur tel ou tel appareil, l'asperge, l'oseille, les truffes, etc.

Une distinction que tout le monde fait est celle des aliments *légers*, qui se digèrent sans fatigue, et des aliments *lourds*, dont la digestion est lente et pénible. Au nombre des aliments légers, il faut mettre la volaille, les œufs frais à moitié cuits, le lait de vache, la plupart des poissons cuits à l'eau, les asperges, les artichauts, etc. Dans les aliments lourds se rangent la chair de porc et de sanglier, les salades, le pain tendre, la pâtisserie, les choux, la graisse, les haricots, etc.

— Art culin. L'homme consomme rarement les aliments que lui fournissent le règne animal et le règne végétal, sans les soumettre par avance à un certain nombre de préparations. L'art culinaire, art hygiénique, est destiné, dans le sens le plus général du mot, à favoriser le travail de la digestion. Il consiste essentiellement, d'une part, à attendrir, à amollir les substances alimentaires au moyen de la cuisson; de l'autre, à ajouter à un aliment des condiments propres à flatter le goût et à stimuler l'estomac. Les divers modes de cuisson sont le rôtissage, la cuisson à l'aide de l'eau, la cuisson à l'aide des corps gras. La cuisson concourt avec la fermentation pour préparer le premier et le plus important de nos aliments, le pain. — Les matières alimentaires étant toutes de nature végétale ou animale, et, partant, plus ou moins sujettes à la fermentation putride, on a imaginé divers moyens de prévenir le mouvement intestin qui les décompose et les corrompt. Les plus ordinaires de ces moyens sont la dessiccation, la cuisson, le manque d'air, l'emploi du sel, celui des acides et celui de l'alcool. V. CONSERVE.

— Jurispr. Sous le nom d'*aliments*, on comprend, en jurisprudence, non-seulement la nourriture, mais aussi toutes les choses nécessaires à la vie, comme le vêtement, le logement, les soins et les frais en cas de maladie. L'obligation légale de payer des aliments dérive principalement de la naissance et du mariage. Le père et, après lui, la mère, puis les ascendants paternels ou maternels doivent des aliments à leurs enfants ou descendants; les enfants, de leur côté, sont dans l'obligation de subvenir à l'alimentation et à l'entretien de leur père, de leur mère et autres ascendants, lorsque ceux-ci ont besoin de secours. Les époux sont dans l'obligation mutuelle de se fournir des aliments. Du reste, les aliments ne sont accordés que dans la proportion des besoins de celui qui les réclame et de la fortune de celui qui les doit. Presque toujours, celui qui doit des aliments est condamné à payer à celui qui les réclame une pension suffisante pour fournir à ses besoins; mais les tribunaux sont autorisés, dans certains cas, à ordonner que la partie qui doit les aliments recevra dans sa demeure, nourrira et entretiendra la partie qui est fondée à les réclamer.

— **Syn. Aliment, nourriture, subsistance.** *Subsistance* exprime une idée qui n'est pas d'une application immédiate : *Pourvoir à la* SUBSISTANCE *d'une famille, d'une armée. L'aliment* est la chose qu'on mange. La *nourriture* désigne une action générale dont l'*aliment* est ou fournit la matière particulière : *La raison souveraine nous a forcés, par le plaisir et par la douleur, à désirer la* NOURRITURE, *sans laquelle nos corps périraient; elle a mis dans les* ALIMENTS *qui nous sont propres une force pour nous attirer.* (Boss.)

— **Epithètes.** Savoureux, substantiel, nourricier, solide, tonique, fortifiant, doux, agréable, flatteur, recherché, choisi, délicat, exquis, ample, copieux, abondant, inutile, superflu, modeste, frugal, champêtre, rustique, grossier, vil, corrompu, rebutant, dégoûtant, débilitant. — Noble, généreux, actif, puissant, faible, insuffisant, vain, inutile.

ALIMENTAIRE adj. (a-li-man-tè-re — rad. *aliment*). Qui est de la nature des aliments, qui est propre à servir d'aliment : *Plante, racine* ALIMENTAIRE. *Toute substance nutritive en général n'est pas pour cela* ALIMENTAIRE *en particulier.* (Raspail.) *La feuille du mûrier n'est pas* ALIMENTAIRE *pour la chenille du bombyx cossus, qui corrode nos troncs d'orme.* (Raspail.) *Aucune substance âcre, aromatique, amère, saline, n'est* ALIMENTAIRE. (Fourcroy.) *A chaque pas que nous faisons vers l'été, le cercle de nos jouissances* ALIMENTAIRES *se rétrécit.* (Grimod.) *Le sucre est, de toutes les substances* ALIMENTAIRES, *celle qui flatte le plus le goût, non-seulement chez l'espèce humaine et à tout âge, mais aussi chez les animaux qui ne sont pas exclusivement carnivores.* (Ch. Blanc.)

— Physiol. Qui a rapport à la nutrition, à l'alimentation du corps : *Science, économie* ALIMENTAIRE. *Régime* ALIMENTAIRE. ‖ *Tube, canal, conduit alimentaire,* Le tube, le canal digestif.

— *Société alimentaire*, Société qui s'est donné pour mission de fournir des aliments à bon marché aux classes laborieuses : telle est, à Paris, la Société philanthropique. ‖ *Pâtes alimentaires,* Pâtes préparées le plus ordinairement pour potages, comme macaroni, vermicelle, semoule, tapioca, etc. : *La fabrique des* PÂTES ALIMENTAIRES *est devenue une des branches importantes de l'industrie parisienne.* (P. Picard.)

— Mécan. Se dit des parties d'une machine qui contribuent à l'alimentation de la chaudière : *Pompe* ALIMENTAIRE. *Tuyau* ALIMENTAIRE. ‖ *Appareil alimentaire,* L'ensemble de ces parties.

— Droit rom. *Loi alimentaire,* Loi qui obligeait les enfants à fournir les aliments à leur père, à leur mère, et à les entretenir.

— Jurispr. *Pension alimentaire*, Pension fournie en argent ou en nature par celui qui doit des aliments, et en vertu d'un jugement ou d'un commun accord. Les demandes en pension alimentaire sont toujours jugées comme matières sommaires, c'est-à-dire avec la plus grande célérité et les formalités les moins nombreuses. Les pensions alimentaires sont de leur nature incessibles et insaisissables, si ce n'est toutefois pour cause d'une autre dette alimentaire. ‖ *Provision alimentaire,* Somme attribuée par les juges, jusqu'à l'issue du procès, à celle des parties qui réclame des aliments.

ALIMENTANT part. prés. du v. Alimenter.

ALIMENTATEUR, TRICE adj. (a-li-man-ta-teur, tri-se — rad. *aliment*). Néol. Qui alimente, qui nourrit : *Substance* ALIMENTATRICE. (Sardou et Pradel.)

ALIMENTATION s. f. (a-li-man-ta-si-on — rad. *alimenter*). Action de nourrir, de se nourrir; résultat de cette action : *Substituer un mode d'*ALIMENTATION *à un autre.* (Acad.) *L'*ALIMENTATION *doit être, partout et toujours, proportionnée à la dépense générale de l'économie.* (L. Cruveilhier.) *Tout individu qui s'alimenterait exclusivement de pain ne tarderait pas à ressentir les désastreux effets de l'*ALIMENTATION *insuffisante.* (L. Cruveilhier.) *Il est plus facile à l'homme de se passer d'une bonne* ALIMENTATION *que d'un air salubre.* (L. Cruveilhier.) *Il est clair que l'*ALIMENTATION *qui convient à l'un peut être souverainement nuisible à l'autre.* (Ch. Baude.) *Il y a une moitié du peuple français dont l'*ALIMENTATION *n'est pas suffisante au gré de l'hygiène.* (Mich. Chev.) *On calcule qu'il faut trois hectolitres de blé pour l'*ALIMENTATION *d'un homme.* (Bastiat.) *Elle adopta une autre* ALIMENTATION, *une autre éducation, une autre médecine.* (Michelet.) *La respiration et l'*ALIMENTATION *réunies fournissent au corps tous les matériaux nécessaires à son entretien.* (Edwards.) ‖ On dit quelquefois ALITION.

— Par ext. Approvisionnement renouvelé des choses nécessaires : *L'*ALIMENTATION *d'un marché, d'une ville, de la halle au blé.*

— Mécan. *Alimentation d'une machine à vapeur*, Renouvellement de l'eau dans la chaudière à mesure qu'elle s'y transforme en vapeur.

— Agric. *Alimentation des plantes*, Action de fournir tout ce qui est nécessaire à leur conservation et à leur accroissement.

— **Encycl.** L'*alimentation* est dite *animale* ou *végétale*, selon que les aliments sont tirés du règne végétal ou du règne animal. Les hommes peuvent entretenir leur vie en se bornant soit à l'une, soit à l'autre alimentation; mais le régime qui convient le mieux à leur santé est un régime mixte, où la viande est associée aux végétaux. Employée exclusivement, l'*alimentation* animale, qui nous donne la matière nutritive à son plus haut degré de concentration, engendre la pléthore, dispose aux phlegmasies, aux sécrétions anormales des reins et de la peau. L'usage exclusif des aliments végétaux produit les flatuosités, la dyspepsie, la surcharge graisseuse, la faiblesse musculaire.

L'*alimentation* excessive détermine la prépondérance des viscères digestifs sur les autres organes de l'économie, produit les hémorroïdes, la disposition aux hémorragies actives, aux congestions cérébrales, aux affections goutteuses et calculeuses, à l'obésité.

L'*alimentation* insuffisante amène l'affaiblissement général, l'anémie, la disposition à l'infiltration œdémateuse et aux hydropisies des séreuses; elle détermine identiquement les mêmes effets, sauf le temps nécessaire, que l'abstinence absolue.

ALIMENTATIVITÉ s. f. (a-li-man-ta-ti-vi-té — rad. *aliment*). Phrén. Instinct, prédisposition qui porte les individus à rechercher avec sensualité les aliments. ‖ On dit aussi ALIMENTIVITÉ.

ALIMENTÉ, ÉE (a-li-man-té) part. pass. du v. Alimenter. Fourni d'aliments : *Vieillard* ALIMENTÉ *par ses enfants.* ‖ Entretenu, approvisionné de tout ce qui est nécessaire : *Marché bien, mal* ALIMENTÉ. *Un lac* ALIMENTÉ *par des neiges a des couleurs d'opale et une transparence qui en font un vaste diamant.* (Balz.) *L'armée, en 1793, a été longtemps* ALIMENTÉE *par les cent bataillons qui sortirent des écoles militaires.* (Napol. Ier.) *Il faut qu'une chaudière soit constamment* ALIMENTÉE *pour que ses parois ne soient pas exposées au feu et détruites par des déchirures.* (Peclet.)

— Fig. : *Passion* ALIMENTÉE *par les obstacles. Guerre civile* ALIMENTÉE *par les ennemis de l'extérieur. Des haines* ALIMENTÉES *par l'opposition des intérêts.* (Littré.)

ALIMENTER v. a. ou tr. (a-li-man-té — rad. *aliment*). Nourrir; fournir les aliments nécessaires : ALIMENTER *un enfant, un vieillard.* ALIMENTER *une famille, une population.* ALIMENTER *les pauvres.* ‖ Approvisionner : ALIMENTER *un marché. Ce sont les vivres expédiés tous les jours de la province qui* ALIMENTENT *les halles centrales de Paris.*

— Par anal. *Alimenter des végétaux, des plantes*, etc., Fournir les choses nécessaires à leur développement, à leur conservation : *Les sucs de la terre* ALIMENTENT *les végétaux.* ‖ Entretenir, fournir de tout ce qui est nécessaire pour qu'une chose puisse exister, fonctionner : ALIMENTER *le feu. Les ruisseaux* ALIMENTENT *les rivières, les rivières* ALIMENTENT *les fleuves. C'est l'eau de ce puits qui* ALIMENTE *la chaudière. Les demandes de l'étranger suffiraient pour* ALIMENTER *leur commerce. Ils nourrissent des moutons, dont la laine ira* ALIMENTER *les manufactures et pourvoir les marchés.* (Blanqui.) *Une source ne vient pas* ALIMENTER *la fontaine, assainir le lavoir, sans que la santé du peuple des campagnes y gagne.* (Lélut.) *Ma famille tenait à me faire renoncer aux carrières que l'Ecole polytechnique* ALIMENTAIT. (Arago.)

— Fig. : ALIMENTER *l'esprit, les passions.* ALIMENTER *les vertus*, etc. *L'art social a besoin de mettre en mouvement des intérêts animés, pour* ALIMENTER *la vie humaine.* (Mme de Staël.) *Privé de la nourriture qui le doit* ALIMENTER, *le cœur se dévore lui-même.* (Balz.) *L'absolutisme ne sert qu'à* ALIMENTER *les révolutions.* (Proudh.) *La politesse, chez une maîtresse de maison, consiste à* ALIMENTER *la conversation et à ne jamais s'en emparer.* (Mme Swetchine.) *Souvent, aux rayons de l'astre qui* ALIMENTE *les rêveries, j'ai cru voir le génie des souvenirs tout pensif à mes côtés.* (Chateaub.) *L'instruction* ALIMENTE *l'esprit, l'éducation nourrit l'âme.* (Cormenin.)

> De l'amour dans nos cœurs *alimentons* la flamme.
> LAUNOY.

— Jurispr. Fournir des aliments ou une pension alimentaire.

— **S'alimenter**, v. pr. Se nourrir; tirer sa subsistance de : *Les ouvriers ont besoin de* S'ALIMENTER *en raison de la fatigue qu'ils éprouvent. Tout individu qui* S'ALIMENTERAIT *exclusivement de pain ne tarderait pas à ressentir les désastreux effets d'une alimentation insuffisante.* (Cruveilhier.) *L'homme ne* S'ALIMENTE *que par la destruction.* (G. Sand.)

— Fig. : *La révolte* S'ALIMENTE *de la faim des révoltés. Il semblait que son désir de vengeance* S'ALIMENTAIT *de toutes ces insultes.* (Thiers.) *Les désirs ne* S'ALIMENTENT *que d'espérance.* (L. Viardot.) *Saint-Lambert manquait des sources vraies où* S'ALIMENTE *le genre de poésie naturelle qu'il cultivait.* (Ste-Beuve.)

— **Antonymes.** Détruire, étouffer, miner, ronger, ruiner, saper.

ALIMENTEUX, EUSE adj. (a-li-man-teu, eu-ze — rad. *aliment*). Anc. méd. Qui a des propriétés alimentaires : *Il y a des chairs qui ont un jus fort* ALIMENTEUX. (Furet.) ‖ Ce mot appartient surtout à notre vieille langue : *Les remèdes propres aux ulcères de l'estomac doivent être médicamenteux et* ALIMENTEUX. (Paré.) *Paracelse, médecin allemand, a guéri grand nombre de ladres par le moyen de l'or potable, combien qu'il soit fâcheux à croire que l'or soit médicamenteux et* ALIMENTEUX. (XVIe siècle.)

ALIMENTIVITÉ s. f. (a-li-man-ti-vi-té). V. ALIMENTATIVITÉ.

ALIMOCHE s. m. (a-li-mo-che). Ornith. Le vautour à tête blanche.

ALINANT (a-li-nan) part. prés. du v. Aliner.

ALINE (sainte), vierge et martyre, en 640. Honorée le 19 juin.

Aline, reine de Golconde, opéra-ballet en trois actes, musique de Monsigny, paroles de Sedaine, représenté le 15 avril 1766. Un conte de Boufflers avait fourni le sujet à Sedaine, mais les paroles devaient réussir moins bien sur la scène qu'à la lecture. Du reste, la musique de ce ballet héroïque n'était pas tellement remarquable que celle du *Déserteur* ne fût de nature à la faire promptement oublier. Berton composa aussi sur le même sujet un opéra-comique, qui fut représenté en 1803. La musique eut du succès, et fut arrangée en ballet, vingt ans plus tard, par G. Dugazon. Ce ballet fut représenté à l'Académie royale de musique, le 1er octobre 1823.

ALINÉ, ÉE (a-li-né) part. pass. du v. Aliner.

ALINÉA s. m. (a-li-né-a — du lat. *a*, de, depuis; *linea*, ligne). Loc. adv. qui signif. A la ligne. S'emploie quand on dicte à une personne, pour l'avertir qu'elle doit quitter la ligne où elle en est pour en commencer une autre au-dessous. Dans ce sens, ce mot a vieilli, et s'écrivait ainsi : *a linéa.*

— s. m. La ligne elle-même que l'on commence après avoir quitté la précédente, et qui rentre ou ressort de celle-ci : *Lisez jusqu'au premier* ALINÉA. (Acad.) *Des chapitres ou des* ALINÉA *semblaient indiqués par des caractères tracés en rouge.* (Th. Gaut.) *La première page qu'écrivit Valentin était un peu froide et beaucoup trop lisible; les virgules s'y trouvaient à leur place, les* ALINÉA *bien marqués; toutes choses qui prouvent peu d'amour.* (A. de Musset.) ‖ Le passage, le paragraphe lui-même jusqu'à un alinéa suivant : *J'ai marqué tous les* ALINÉA *qui m'ont le plus frappé. Certains journalistes abusent des* ALINÉA. *Les* ALINÉA *répétés accusent la prétention à l'abondance et à la variété des idées. Les* Paroles d'un croyant *abondent en* ALINÉA. *Le premier* ALINÉA *de ce chapitre est fort long.* (Acad.) *Les* ALINÉA *de la feuille provinciale n'avaient jamais jeté aucun trouble dans l'âme de ce rédacteur.* (Journ.) *Quoiqu'il commence presque tous les* ALINÉA *de ses discours par cette formule : Permettez-moi, messieurs; ou : Je vous demande pardon, il se passe très-bien de la permission, et il se croit fort au-dessus du pardon des personnes.* (Cormenin.) ‖ Pl. des ALINÉA, excepté en poésie, pour se soumettre aux exigences de la rime :

> . . . Par des repos, que sans nous tu créas,
> Tu sus couper nos vers par des *alinéas.*
> BARTHÉLEMY et MÉRY.

— **Encycl.** Typogr. L'alinéa est *aligné*, quand il est de niveau avec les autres lignes de la page; *saillant*, quand il les dépasse de quelques lettres; *rentrant*, quand il laisse un espace vide. Aujourd'hui, on n'emploie guère que les alinéa rentrants; encore même n'en fait-on usage que dans les ouvrages en prose et dans les pièces de poésie dont les vers ont la même mesure. Dans les poésies dont les vers ont des mesures différentes, on marque les alinéa par des lignes de blanc.

ALINÉAIRE adj. (a-li-né-è-re — rad. *alinéa*). Qui a rapport à un alinéa, qui forme un alinéa.

ALINER v. a. ou tr. (a-li-né — rad. *lin*). Anc. mar. Fournir un vaisseau de voiles ou de cordages. ‖ Par extension. Equiper un vaisseau.

ALINGER v. a. ou tr. (a-lain-jé — rad. *linge*). Fournir, entretenir de linge : ALINGER *un domestique.*

S'alinger, v. pr. Se fournir, s'entretenir de linge. Peu usité.

ALINGUE s. m. (a-lin-ghe). Techn. Sorte de pieu.

ALIONIE s. f. (a-li-o-nî). Bot. V. ALLIONIE.

ALIOS s. m. (a-li-oss). Géol. Nom donné, dans la Gironde, à une espèce de poudingue grossier, tantôt mou, tantôt extrêmement dur, formé de gros sablons liés par une argile ferrugineuse : *Un savant a démontré que l'*ALIOS *n'est pas une agrégation minérale, mais au contraire une agrégation mixte de sable et d'humus.* (L. Figuier.) *On attribue en général l'infertilité des landes à ce que la couche végétale repose sur une espèce de tuf qu'on appelle* ALIOS, *et que l'on considère comme une agrégation de matières ferrugineuses.* (L. Figuier.)

ALIOTH s. m. (a-li-ott). Astron. Nom donné à une étoile.

ALIPATA s. m. (a-li-pa-ta). Bot. Arbre des Philippines, auquel on attribue certaines propriétés vénéneuses.

ALIPÈDE ou **ALIPES** adj. (a-li-pè-de — du lat. *ala*, aile; *pes, pedis*, pied). Qui a des ailes aux pieds. En mythologie, c'est le surnom de Mercure.

— Zool. Se dit des animaux dont les pattes sont membraneuses et en forme d'ailes, comme la chauve-souris.

ALIPHERUS, fils de Lycaon, fondateur d'Aliphère, ville d'Arcadie, où Minerve était particulièrement révérée.

ALIPILE s. m. (a-li-pi-le — du lat. *ala*, aisselle; *pilus*, poil). Antiq. rom. Esclave attaché aux bains ou employé par des particuliers pour arracher les poils sur certaines parties du corps, et principalement sous les aisselles.

ALIPTE s. m. (a-li-pte — du gr. *aleiptês;* tiré de *aleiphô*, oindre). Antiq. gr. et rom. Celui qui était chargé de frotter d'huile ceux qui sortaient du bain, ou les athlètes avant la lutte.

ALIPTÉRION s. m. (a-li-pté-ri-onn — du gr. *aleiptêrion*, même sens; tiré de *aleiphô*, oindre). Antiq. gr. et rom. Salle où les baigneurs, les athlètes, se faisaient frotter d'huile.

ALIPTIQUE s. f. (a-lip-ti-ke — rad. *alipte*). Partie de l'ancienne médecine qui traitait de l'art d'oindre le corps pour l'entretien de la santé et de la souplesse de la peau : *L'*ALIPTIQUE *est trop négligée dans nos climats; on ne peut douter qu'elle n'offrît de grandes ressources contre certaines affections.* (Persoz.)

ALIQUANTE adj. (a-li-kan-te — du lat. *aliquantus*, d'une certaine grandeur). Mathém.